

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 64 (1960)

Artikel: Les trois vénérables bannières de la Neuveville

Autor: Imer, Florian

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555444>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES TROIS VÉNÉRABLES BANNIÈRES DE LA NEUVEVILLE

par

FLORIAN IMER

LES TROIS VÉNÉRABLES BANNIÈRES DE LA NEUVEVILLE

Les trois anciennes bannières de La Neuveville, exposées dans son musée, comptent, avec le coffre du trésor de la ville, datant de la première partie du XIV^e siècle, la pirogue lacustre et les trophées de la bataille de Morat, parmi les objets les plus précieux de ses collections. Leur valeur est due à leur âge respectable comme à leur bonne conservation. Elles sont le symbole du glorieux passé militaire neuvevillois.

La première, « d'argent à une clef et à une crosse épiscopale de gueules posées sur une montagne de six coupeaux de sable », fut octroyée le 19 juin 1368 aux bourgeois de La Neuveville par le prince-évêque Jean de Vienne, en récompense de leur vaillance lors du siège de la ville par les Bernois, en 1367. Sur un taffetas blanc, bordé en haut d'une bande rouge, sont cousus avec du fil blanc les six monts noirs, en fil. Dans le champ se dressent à droite la crosse, à gauche la clef, toutes deux d'un beau rouge encore vif.

La seconde fut adoptée pour bien marquer le rapprochement intervenu entre Bienne et La Neuveville, lorsqu'elles décidèrent, — grâce aux bons offices des Bernois, combourgeois de ces deux villes jalouses de leurs droits réciproques, — de conclure entre elles, le 14 septembre 1395, un traité de combourgeoisie « par paix et grâce » afin d'effacer leurs disputes. Il fut convenu d'un commun accord que la nouvelle bannière de La Neuveville porterait sur fond de gueules trois monts de sable surmontés, celui du milieu d'une hache, les autres d'une clef et d'une crosse, toutes d'argent. Confectionnée en taffetas d'un seul tenant, elle témoigne aujourd'hui encore, de la réconciliation entre les deux villes du bord du lac.

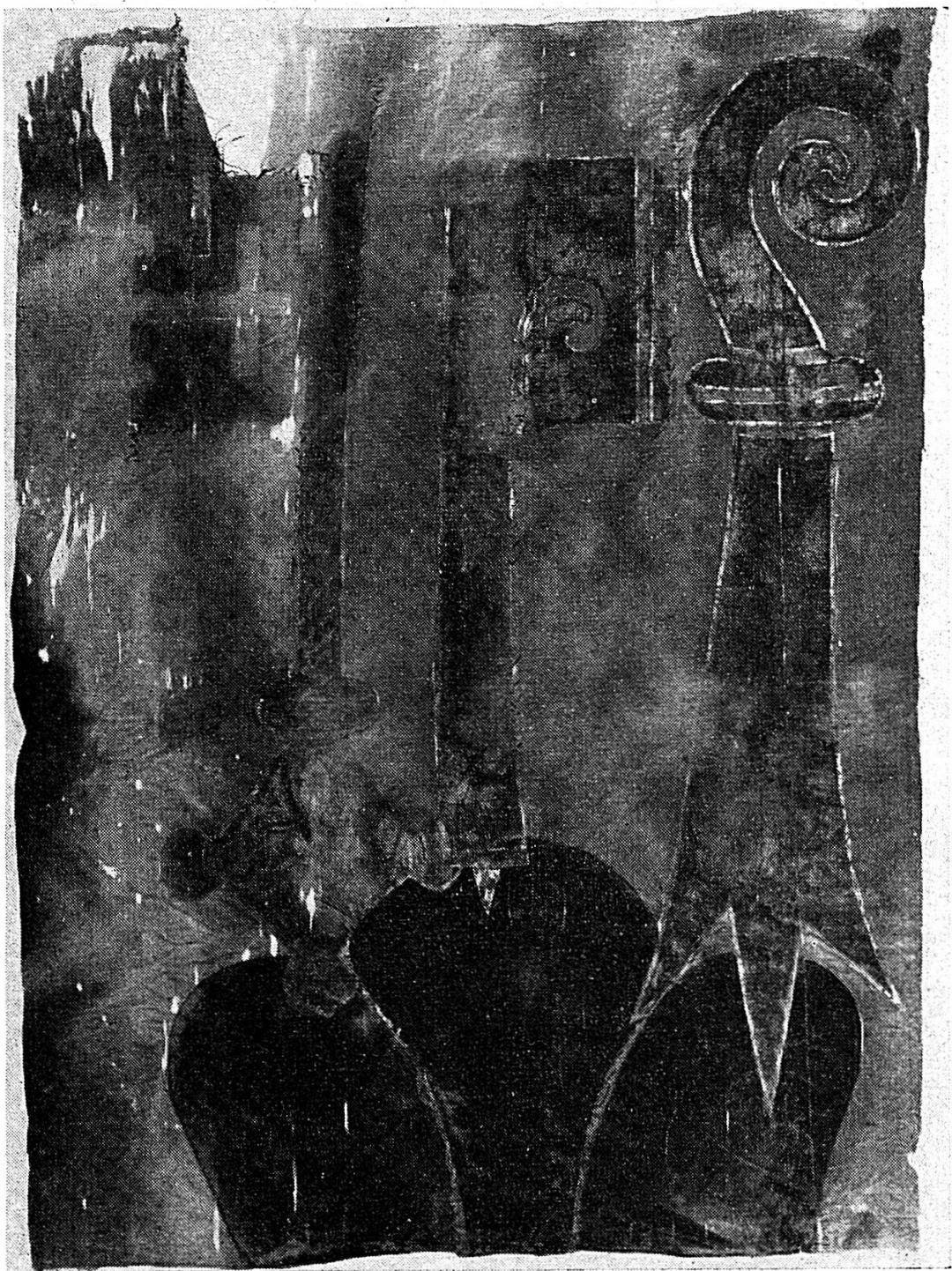
La troisième fut accordée à La Neuveville, un siècle plus tard, à Messen, le 2 mai 1497, par l'empereur Maximilien I^r, par la grâce de Dieu roi des Romains, à la demande de ses « Amis et Féaux de l'Empire. les Maîtrebourgeois et Conseil de La Neuveville ». Maximilien estima qu'il existait des raisons suffisantes pour ne plus utiliser



Bannière octroyée par Jean de Vienne le 19 juin 1368
(avant sa restauration)



Bannière octroyée par Jean de Vienne le 19 juin 1368
(après sa restauration en 1960)



Bannière du traité de combourgosisie avec Bienne du 14 septembre 1395
(avant sa restauration)



Bannière du traité de combourgosisie avec Bienne du 14 septembre 1395
(après sa restauration de 1960)

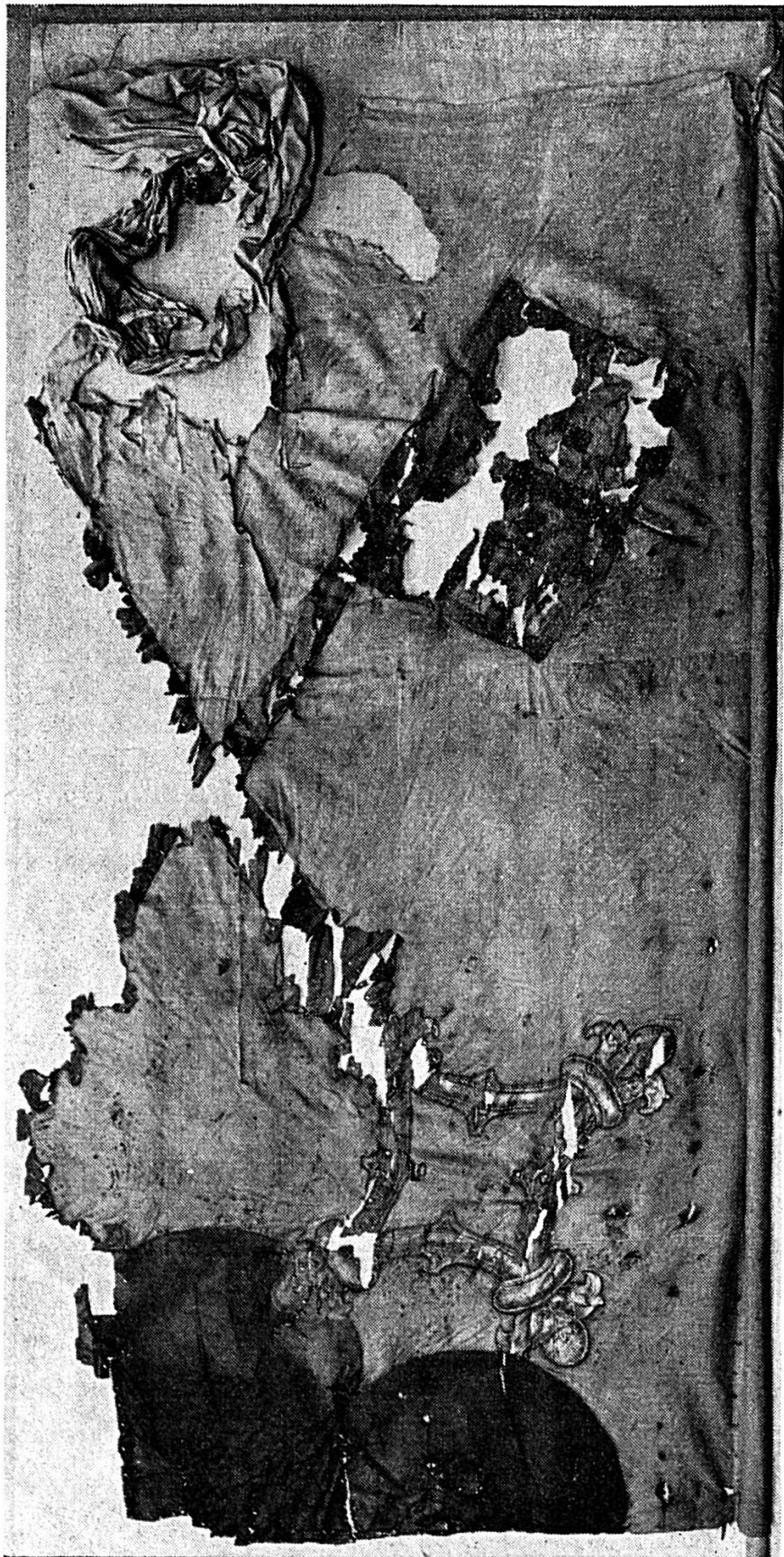
la bannière à fond rouge dont les trois coupeaux de sable étaient surmontés d'une crosse épiscopale, d'une hache et d'une clef d'argent, selon l'accord passé autrefois avec la ville de Bienne. Il décida que la nouvelle serait « de gueules à deux clefs d'argent posées en sautoir sur un mont de trois coupeaux de sable », car ces deux clefs figuraient depuis longtemps sur le sceau de la ville. Cette bannière, bien plus grande que les précédentes, est en taffetas très mince et délicat, d'un rouge fort pâli, sur lequel sont peints les coupeaux de sable et les clefs d'argent.

Entreposées autrefois dans le local des archives de La Neuveville, ces trois bannières avaient été encadrées sous verre par le docteur Victor Gross en personne, assisté de son fils Maurice, alors étudiant en médecine, puis exposées dans l'ancien musée. Elles avaient cependant besoin de rajeunissement. Elles ont été restaurées en 1960 par les soins de Mademoiselle Mechtilde Lemberg, spécialiste en cette matière au musée historique de Berne.

Il y a une trentaine d'années, les deux bannières du contingent militaire de la Montagne de Diesse, conservées jusqu'alors enroulées dans des étuis de bois de sapin dans la salle communale de Diesse, avaient, avant d'être déposées au musée de La Neuveville, été envoyées à St-Gall, où une dentellière les avait consolidées au moyen d'une nouvelle trame de filet. Ce procédé est actuellement abandonné, car il a le désavantage d'alourdir l'étoffe de soie et peut de ce fait, facilement provoquer des déchirures.

La récente restauration des trois bannières de La Neuveville a consisté en un lavage dans de l'eau distillée du taffetas qui — débarrassé des vieilles poussières, ayant repris de l'éclat et de la souplesse, — fut ensuite placé sous verre sans aucune attache, car il est posé sur une étoffe de gros lin à laquelle il adhère, le lin étant lui-même fixé sur une planche. Dans le « Jahrbuch 1957-58 » du musée historique de Berne, Mademoiselle Lemberg a exposé sa nouvelle méthode pour la conservation de ces textiles.

En sortant la bannière de Maximilien de son ancien cadre, nous avons trouvé sur le bois ver moulu du fond une inscription faite à la plume : « Dr. V. Gross, 14 mars 1896, cand. méd. Maurice Gross, arrangé par eux ». Sur la hampe de bois à laquelle était encore cloué le reste de la bannière, était écrit : « L'an 1628 estans menases des ennemis tant du costé d'allemande que de La bourgongne, L'on fit ceste Enseigne. » La hampe aussi était rongée des vers. Ils s'étaient même attaqués à la soie. Cette hampe, très simple, n'est pas la hampe primitive de la bannière de 1497. Nous l'avons pourtant fait gazer afin de pouvoir la conserver en souvenir d'un fait d'armes qu'il nous plaît de signaler. En 1673, le prince-évêque avait fait appel aux deux contingents de la milice neuvevilloise pour garantir Porrentruy tant contre les Français que contre les Impériaux. Les chefs de cette milice



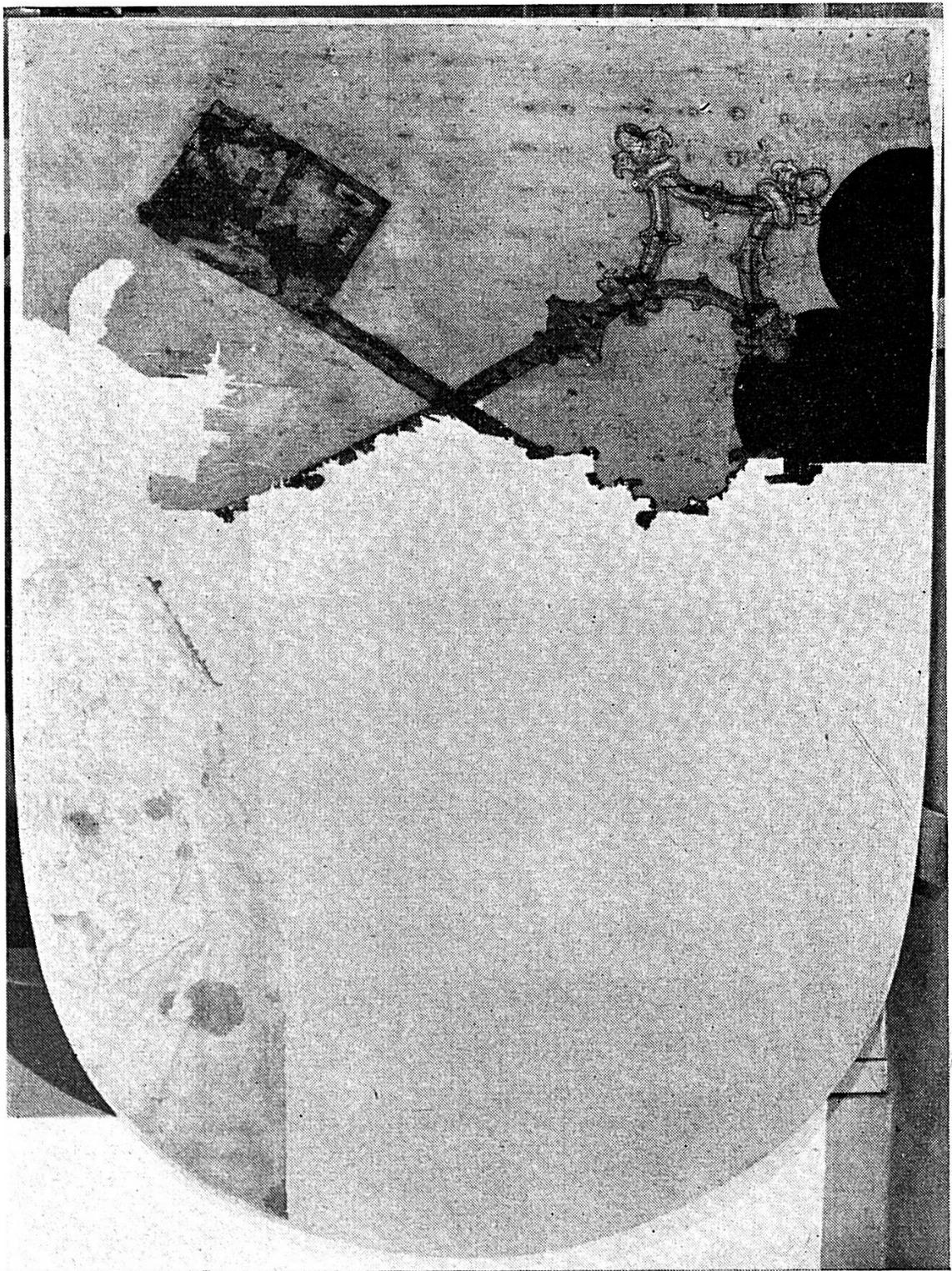
Bannière octroyée par Maximilien Ier le 2 mai 1497
(avant sa restauration)

rapportèrent au conseil, au début de l'an 1674, que six mille François, tant à pied qu'à cheval, ruinaient tout à Alle et menaçaient d'assiéger Porrentruy. Les paysans se sauvaient pour trouver refuge en ville, « c'est pitié comme on les traite ! » Le capitaine Petremand Ballejean n'est pas peu fier de noter dans son rapport du 26 janvier : « Les François qui partirent avant hier estant allentour de la ville occupoyent les passages. La veue de notre drapeau leur a donné de la terreur qui a esté cause de leur départ. » Ils « s'en vont du costé de Montbéliard ». Mais l'on signalait déjà l'approche des Impériaux : « Les paisans qui sortoient hier et avanthier a grand troupes de leurs maisons, rentrent desja a grand haste a cause des impérialistes qui montent ! »

La restauration de la bannière de Maximilien nous réservait une surprise, une découverte d'importance. Elle nous a fait constater, en déployant un lambeau de taffetas chiffonné en tas au haut de la partie gauche du bord de l'ancien encadrement, que cette bannière n'était point de forme rectangulaire comme on l'admettait, mais d'une longueur inattendue de 260 cm. et que sa hauteur n'était pas de 233 cm. comme l'indiquent le « Schweizer Fahnenbuch » de A. et B. Brukner et les « Archives Héracliques Suisses » de l'année 1950, mais de 188 cm. Les deux clefs en sautoir occupent la bonne moitié du champ de taffetas du côté de la hampe, l'autre moitié se terminant en un large hémicycle. Ce drapeau est composé de trois bandes de taffetas reliées entre elles par deux coutures horizontales.

La bannière de Jean de Vienne mesure 90 cm. de haut sur 77 cm. de large, celle de la combourgéoise avec Bienn est d'une hauteur de 75 cm. et d'une largeur de 55 cm. Les dimensions du drapeau de Maximilien 1^{er} sont considérables pour l'époque. Ainsi cette bannière peut-elle être considérée comme la plus grande datant de la fin du XV^e siècle que l'on connaisse en Suisse. Elle a superbe allure sous le verre qui lui a rendu sa forme initiale et son ampleur, bien qu'il n'en reste que deux lambeaux.

Les trois antiques bannières de La Neuveville — les plus anciennes connues — sont maintenant fixées contre la paroi ouest du grand hall du musée de La Neuveville. Nous leur avons donné une place d'honneur, au-dessus du coffre du trésor. Ornement magnifique, rappel du civisme des Neuvevillois, elles enrichissent admirablement cette salle où se trouvent aussi les deux bannières de la Montagne de Diesse — que le contingent montagnard déposait au Schlossberg pour marcher sous le drapeau de La Neuveville avec toute sa milice —, les sept canons, les trois bombardes et les obus provenant du butin des guerres de Bourgogne.



Bannière octroyée par Maximilien Ier le 2 mai 1497
(après sa restauration de 1960)

